



Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le 22/05/25

ID : 031-213104219-20250520-DEL2025\_04\_03-DE



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 20 mai 2025

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-huit heures  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal  
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,  
Maire.

DATE  
DE LA CONVOCATION

14 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE

14 mai 2025

**Etaient présents : 17**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN, BESOMBES,

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE (à partir de 18 h 08), PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations : 09**

M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX

Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA

Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ

M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN

Mme VIOLTON avait donné procuration à Mme RAHIN

Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Mme COUESNON avait donné procuration à M. GAROUSTE

**Absents : 01**

M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-04-03

**Rapport d'activité du SIAS Escaliu 2024**

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI établissent chaque année un rapport d'activité qui est adressé à l'ensemble des Communes membres aux fins de présentation à leurs Conseils Municipaux.

En application de ces dispositions le SIAS Escaliu a adressé à la Commune le rapport d'activité 2024.



Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le 22/05/25

ID : 031-213104219-20250520-DEL2025\_04\_03-DE



Ce rapport est consultable en Mairie et a été adressé sous forme dématérialisée aux membres du Conseil.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport.

Le conseil municipal,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2024 du SIAS Escalieu.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 20 mai 2025  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

